

Projet de loi relatif au droit des étrangers en France

Mardi 13 octobre 2015 – Explication de vote du groupe socialiste

Intervention de Philippe Kaltenbach

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Les sénateurs socialistes avaient l'espoir que notre Haute Assemblée serait en mesure d'avoir un débat dépassionné et constructif sur le droit des étrangers en France.

C'était notre état d'esprit avant d'aborder un projet porté par le gouvernement qui était à la fois équilibré et pragmatique.

En effet, il permettait d'améliorer les conditions d'accueil de celles et ceux qui sont en situation régulière, de renforcer l'attractivité de notre pays, tout en luttant plus efficacement contre les filières et l'immigration clandestine.

Pas de véritable débat

Dès l'examen du projet de loi en commission, nos espoirs ont été déçus : La droite a choisi le « détricotage » en règle et les postures politiciennes.

Avant même la discussion, les dés étaient jetés avec la formule choc de la tribune de Messieurs Retailleau et Buffet qui affirmait que : « *François Hollande ouvre grand les vannes de l'immigration* ».

Après Monsieur Sarkozy et sa « *fuite d'eau* » pour évoquer l'arrivée de réfugiés en Europe, les élus « Les Républicains » démontrent une nouvelle fois leur goût immodéré pour les métaphores hydrauliques douteuses.

Sous pression, à la veille d'échéances électorales pour lesquelles les enquêtes d'opinion créditent encore l'extrême droite d'une progression, la droite a dénaturé le texte en commission pour revenir à la loi Besson.

En séance, dans sa course effrénée après le Front National, la droite est allée encore plus loin en durcissant la loi de 2011.

Un durcissement de la loi Besson de 2011

Elle a réduit le titre pluriannuel de 4 ans qui est le cœur du dispositif à une simple exception.

Elle a même voté l'introduction de quotas... même si cela ne se pratique dans aucun autre Etat européen ou que la commission réunie par Monsieur Hortefeux lui-même en 2008 les avait considéré comme « *irréalisables ou sans intérêt* ».

Elle a restreint également les conditions d'accès au regroupement familial. Celui-ci, qui est pourtant un droit fondamental, celui de mener une vie familiale normale, reconnu par le conseil constitutionnel, ne représente pourtant que 10% des titres de séjour octroyés chaque année.

Elle a limité l'Aide Médicale d'Etat et l'a soumise à un forfait. Là encore, en se focalisant sur son coût financier, la droite a refusé de débattre du véritable enjeu de ce dispositif qui est avant tout la santé publique.

Elle a réduit le délai de départ volontaire à 7 jours alors que celui-ci est insuffisant pour garantir un retour effectif et durable... Peu importe si la mesure est en contradiction complète avec l'objectif poursuivi...

La droite a enfin multiplié les tracasseries et les lourdeurs administratives censées dissuader les étrangers de séjourner en France alors qu'elle prône l'intégration à tout crin... Je doute pourtant que les personnes étrangères interprètent cela comme un signe de bienvenue !

Mais qu'importe après tout si les mesures avancées sont inefficaces ou irréalistes, seul l'affichage politique et le message de fermeté comptent !

Les propositions de la gauche systématiquement repoussées

Dans le même temps, les élus socialistes ne sont pas parvenus à faire accepter leurs propositions dont certaines avaient pourtant vocation à nous réunir.

C'était notamment le cas lorsque nous proposons de refuser d'exclure d'une carte pluriannuelle les victimes de traite ou de proxénétisme qui ont déposé plainte.

Cela aurait pu l'être également pour la délivrance de plein droit de l'autorisation provisoire de séjour aux parents d'enfants malades, pour le renouvellement de plein droit de la carte de séjour temporaire au conjoint de français victime de violences conjugales ou encore pour la protection offerte en cas de mariage forcé.

En vain. Nous n'avons trouvé en face de nous que des postures et une opposition systématique.

Vote du groupe socialiste

Pour l'ensemble de ces motifs, vous l'avez compris, le groupe socialiste votera contre ce texte.

Un texte purement d'affichage qui n'aura pas contribué à faire évoluer le débat que nous aurions pourtant pu et dû avoir au Sénat, entre Républicains, sur le droit des étrangers en France.

Un étranger, que certains veulent voir comme une menace, quand ce n'est pas comme un bouc émissaire.

Je rappelle qu'un français sur 4 a un grand parent qui est né hors de France.

Pour conclure, j'ai cherché une citation mais j'ai trouvé mieux, cette petite liste de noms d'étrangers devenus d'illustres français: *Necker, Marat, Gambetta, Chopin, Marie Curie, Picasso, Le Corbusier, Beckett, Zola, Kandinsky, Chagall, Gary, Ionesco, Apollinaire, Uderzo, Cardin ...*

C'est cela la réalité de la France d'hier et d'aujourd'hui.

Et, cela continuera, à n'en pas douter, à être celle de la France de demain.

Car l'immigration est une composante de toutes les grandes nations dans un monde de plus en plus globalisé.

Le tout est de parvenir à discuter des conditions de cette immigration dans un climat apaisé et dépassionné et en gardant en mémoire les valeurs humanistes fondatrices de notre République.

Ces conditions n'auront pas été réunies, le groupe socialiste le regrette et votera contre ce texte qui n'est que postures politiciennes.

Je vous remercie.